



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations de formation réalisées par KALLIOPÉE.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de l'inscription et prévalent sur tout autre document.

## 2. Modalités d'inscription

KALLIOPÉE ne validera toute inscription qu'après réception du dossier d'inscription complet, **au plus tard 14 jours** avant le premier jour de la formation et selon les places disponibles (Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée. KALLIOPÉE se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire.) :

### ● PROFESSIONNEL LIBÉRAL

- Contenu du dossier pour les formations présentielles et mixte : bulletin d'inscription + convention de formation professionnelle + règlement intérieur de Kalliopée + CGV de Kalliopée COMPLÉTÉS et SIGNÉS.
- Contenu du dossier pour les formations in office et en visio : bulletin d'inscription + convention de formation professionnelle + règlement intérieur de Kalliopée + CGV de Kalliopée COMPLÉTÉS et SIGNÉS.

### ● PROFESSIONNEL SALARIÉ

- Contenu du dossier : bulletin d'inscription + convention de formation professionnelle + règlement intérieur de Kalliopée + CGV de Kalliopée COMPLÉTÉS et SIGNÉS par un responsable de la STRUCTURE.

## 3. Modalités de paiement

### ● PROFESSIONNEL LIBÉRAL

- VIREMENT de la totalité des frais de formation lors de l'inscription, soit 490€.
- Contenu du dossier pour les formations in office et en visio : VIREMENT de la totalité des frais de formation lors de l'inscription.

### ● PROFESSIONNEL SALARIÉ

VIREMENT de la totalité des frais de formation lors de l'inscription.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- **Financement par un organisme financeur**

En cas de financement par un fond de formation : la demande de prise en charge par l'organisme financeur sera réalisée par le stagiaire ou l'entreprise concernés et ce, avant le début de la formation. Le stagiaire doit alors ajouter à son dossier un chèque de caution du montant total de la formation.

Lorsque la prise en charge de l'organisme financeur est partielle, le stagiaire ou l'entreprise concerné règle le reliquat au 1er jour de stage.

Dans le cas où KALLIOPÉE ne percevait pas la prise en charge de l'organisme financeur, le coût total du stage sera facturé en intégralité au stagiaire ou à l'entreprise.

## 4. Tarifs

LA S.A.S. KALLIOPÉE N'EST PAS SOUMIS A LA TVA.

Sont compris dans l'ensemble de nos tarifs de formations : la formation, les supports de formation.

## 5. Facturation-Documents contractuels

Les prestations, conformément à la loi sur la formation professionnelle font l'objet d'un devis ou bulletin d'inscription et/ou d'une convention, retournés impérativement signés avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de participation est remise au stagiaire.

La facture, établie au nom du souscripteur de la convention, est adressée au plus tard à l'issue de la formation.

## 6. Conditions d'annulation de la part du client

Le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de l'acceptation de l'offre, sans pénalité, lors d'une souscription à distance de la date de la dite formation. Le remboursement de votre achat vous sera envoyé au plus tard dans les 30 jours suivants.

→ Formations présentielle / en visio / mixte / in office:

Afin qu'une annulation soit effective hors délai de rétractation, un écrit sera adressé à KALLIOPÉE par le souscripteur de la convention qui en accusera bonne réception. Cette annulation sera enregistrée 60 jours avant le début de la formation, sauf cas justifié de force majeure.

Dans ces seules conditions, l'acompte sera restitué au stagiaire. En cas d'absence ou d'annulation moins de 30 jours avant le début de la formation, 100% des frais de formation seront facturés au participant ou à l'entreprise. Toute formation débutée est due.

→ Formations en ligne :

Lors de la validation de l'inscription du stagiaire par KALLIOPÉE, celui-ci à directement accès à la formation. Le délai de rétractation légale s'applique à la seule condition que le stagiaire n'ait pas débuté sa formation.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 7. Conditions de report ou d'annulation de la part de KALLIOPÉE

Dans le cas des formations présentiellees ou mixtes : si le nombre d'inscrits à une formation devait s'avérer insuffisant 30 jours avant le début de la formation ou si, dans un cas de force majeure justifié, le formateur devait être dans l'obligation d'annuler sa participation à la formation, KALLIOPÉE se réserve le droit d'annuler ou de reporter ladite formation. L'acompte sera remboursé en cas d'annulation et reporté en cas de report de formation.

Dans ce cas, KALLIOPÉE ne versera aucune indemnité au souscripteur de la convention. Par ailleurs, les frais connexes à la formation, engagés par le client ne seront pas pris en charge par KALLIOPÉE.

## 8. Horaires de formations (présentiellees, en visio, en mixte et in office)

Le stagiaire est tenu de respecter les horaires fixés dans la convention de formation.

## 9. Données personnelles

Les informations personnelles transmises par le client (stagiaire ou entreprise) à KALLIOPÉE dans le cadre d'inscription et de participation à des formations permettent à KALLIOPÉE d'effectuer les démarches administratives exigées auprès des organismes de formation et d'organiser lesdites prestations. Conformément aux termes de la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, harmonisée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679), les souscripteurs et stagiaires peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier.

## 10. Assurances

Le professionnel stagiaire doit avoir souscrit un contrat d'assurance afin d'être couvert en dehors de heures de formation et assurés pour leurs trajets entre leur lieu de résidence et le lieu de formation.

Le stagiaire reste responsable, pendant toute la durée de la session de formation, vis -à-vis des tiers et de KALLIOPÉE. Il doit donc être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses.